



Rupture conventionnelle en étant enceinte

Par **jparthur**, le **03/11/2010** à **23:15**

Bonjour,

Mon employeur et moi mêmeéitions d'accord pour une rupture conventionnelle. Je l'ai informée que j'étais enciente de deux mois il ne veut plus de cette rupture arguant que l'inspection du travail la refusera.

Est ce exact.

Merci pour votre réponse.

Par **fabienne034**, le **04/11/2010** à **07:35**

bonjour,

malheureusement l'employeur a raison

une convention de rupture conventionnelle est contrôlée par l'inspection du travail

pour tout savoir:

<http://www.fbIs.net/rupturenegoW.htm>